

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de fumaison salaison**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

Monsieur Henri WIELS a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public situé sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 17 de l'îlot 1, cadastrée BH 212, soit une superficie totale de 824 m² aux fins d'exercer dans le bâtiment qui y est édifié l'activité de fumaison salaison.

Monsieur Henri WIELS disposait d'une AOT jusqu'au 31 décembre 2018 et sa demande d'attribution d'un nouveau titre a été formulée avant cette échéance

Il a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 10 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 824 m² en vue d'une activité de fumaison salaison.

- Durée de l'autorisation : 10 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 4 560.84 hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2019.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 16 690 EUROS Hors Taxe

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/04/2019.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

Date limite pour manifester son intérêt : 05/03/2019 – 16 :00

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : Monsieur Henri WIELS demeurant au 46, rue de la Résistance à Boulogne/mer (62200).

· Date de publication du présent avis : 18/02/2019